

# Projet d'Incinérateur SYMEO

*La vérité sur un projet, inutile, coûteux et dépassé !*

## La position des élus de l'Agglo du Beauvaisis

Le 6 février dernier, à plus de 53 % des voix, les élus du Comité Syndical du SYMOVE (syndicat mixte gérant le traitement des ordures ménagères de l'ouest du département de l'Oise), ont rejeté une délibération qui visait à prolonger le contrat de délégation de service public dans le cadre du projet de construction d'un second incinérateur dans le département de l'Oise, dans la commune de Villers Saint Sépulcre.

**Depuis plusieurs mois, les élus de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'étaient unanimement opposés à ce projet.**

Ne remettant nullement en cause la qualité du travail effectué par les élus du SYMOVE et ses services à l'origine de ce projet, force est de constater que la problématique de gestion et de traitement des déchets ménagers a fortement évolué entre le début des années 2000 et aujourd'hui, notamment en raison de la forte progression du tri sélectif à la source, ayant réduit de façon significative les quantités de déchets résiduels collectés.

Les élus responsables de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis souhaitent exposer, de façon claire, précise et objective, les raisons qui les ont conduit à se positionner contre ce projet, dans l'intérêt économique et environnemental des populations dont ils ont la responsabilité.

## SONDAGE EXCLUSIF

Institut Opinionway février 2013

**75% DES HABITANTS DE L'AGGLO S'OPPOSENT AU PROJET D'INCINÉRATEUR ET JUGENT CET INVESTISSEMENT NON PRIORITAIRE !**

RÉSULTATS COMPLETS SUR [WWW.BEAUVAISIS.FR](http://WWW.BEAUVAISIS.FR)



## Historique du projet

La position des élus de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) en faveur de l'arrêt du projet est le résultat de nombreux mois de réflexion, d'étude et de concertation :

**JUN 2009**

**Abstention des délégués de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis** pour le choix du site de Villers-St-Sépulcre.

**OCT 2011**

**Avis défavorable du Commissaire-Enquêteur** sur le projet d'incinérateur SYMEO.

**DÉC 2011**

Le SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) présidé par **Philippe Marini fait une offre de service à l'agglomération du Beauvaisis** extrêmement avantageuse pour le traitement des déchets ménagers et nous informe de sa capacité à accueillir l'ensemble des déchets de l'Oise !

**AVRIL 2012**

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis **lance une étude sur le projet SYMEO**, réalisée par le Cabinet Orthémis.

**JUN 2012**

Report de la réunion du «Coderst» pour statuer sur la délivrance des autorisations, en raison des trop grandes incertitudes du projet !

**SEPT 2012**

Restitution des travaux et de l'étude du Cabinet Orthémis qui **conclut à l'inutilité du projet d'incinérateur SYMEO**.

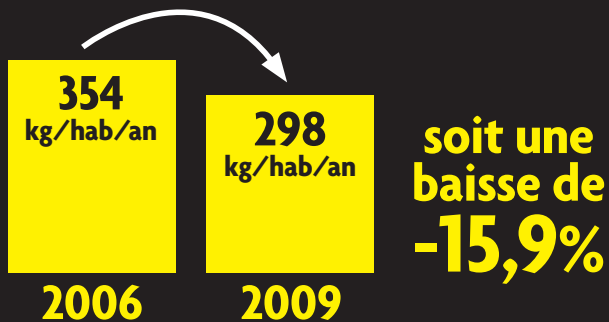
**OCT 2012**

Délibération des élus de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis **demandant à l'unanimité l'arrêt du projet SYMEO**.

# Pourquoi le projet d'incinérateur SYMEO est désormais inutile !

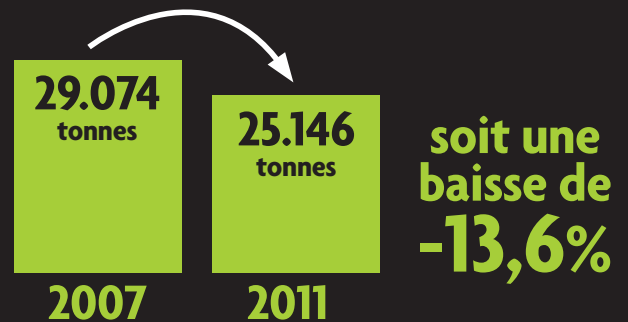
## Production annuelle de déchets

Évolution de la production annuelle en France

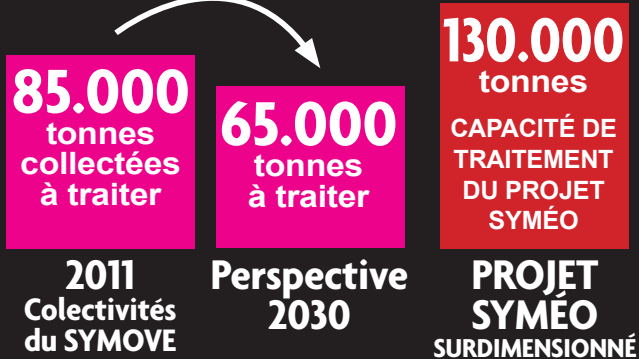


## Tonnages collectés dans le Beauvaisis

Évolution du tonnage collecté dans les communes CAB

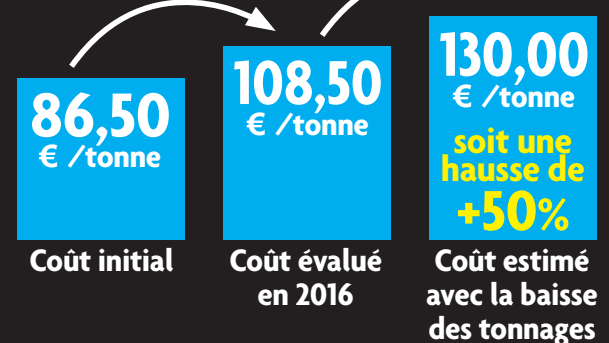


## Un projet surdimensionné ?



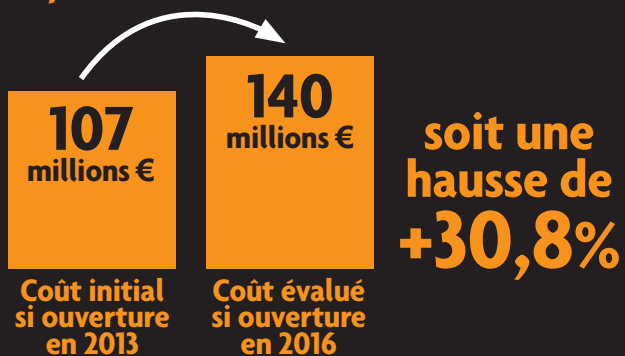
## Coût de traitement des déchets

Évolution du coût de traitement avec SYMEO



## Le coût du projet SYMEO

Évolution du coût du projet SYMEO hors coût de dépollution du terrain



## Endettement / hab avec SYMEO

Explosion de l'endettement par habitant engendrée par le projet SYMEO



**un seul incinérateur suffit dans l'Oise !  
Les élus de l'Agglo protègent les contribuables  
contre un projet inutile et coûteux !**

# Les élus de la CAB sont des élus responsables qui respectent et défendent les contribuables et les communes de l'Oise !

Des interrogations lourdes ont été posées par le projet d'incinérateur, que tout élu digne de ce nom, respectant la confiance des électeurs, devait se poser en apportant des réponses claires. Il faut que le Président du SYMOVE apporte des réponses nettes et sans aucune ambiguïté sur les points suivants :

**Pourquoi** la délégation de service public négociée et signée par le Président du SYMOVE avec VÉOLIA, permettait à VÉOLIA de faire plus de profit en cas d'augmentation des tonnages, **et de reporter le surcoût sur les contribuables en cas de baisse des tonnages traités par le futur incinérateur !** C'est un cas malheureusement unique en France !

**Pourquoi** le Président du SYMOVE a signé tout seul, le 4 juillet 2012, un avenant permettant de proroger la délégation de service public en faveur de VÉOLIA, sans le soumettre au Comité Syndical du SYMOVE et aux élus qui y siègent ? C'est illégal ! C'est un acte grave que est attaqué devant la justice, ce qui permettra de rétablir le droit pour défendre les contribuables et les communes !

**Pourquoi** depuis 2009, date à laquelle les élus de l'Agglo ont commencé à douter sérieusement du projet et après les votes négatifs contre le projet, **le Président du SYMOVE s'est entêté à acheter un terrain pollué, sans aucune estimation des frais de dépollution, à poursuivre les études alors qu'il n'avait plus la majorité sur ce projet ?** Il n'a pas joué son rôle de Président pour tous, continuant aveuglement et obstinément un projet devenu inutile et coûteux.

**Pourquoi** le Président du SYMOVE a-t-il voulu envoyer les déchets de nos communes au SMVO, et remplir le nouvel incinérateur avec des déchets industriels, **et faire ainsi payer doublement les habitants pour leurs déchets ménagers et pour ceux des entreprises ?** C'est irresponsable et méprisant pour les contribuables !

## Sur l'offre de services faite par le SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) présidé par Philippe Marini

N'importe quel élu respectueux de ses contribuables et sensé défendre l'intérêt général, ne pouvait être insensible aux propositions financières faite le SMVO. Dès décembre 2011, les propositions sont les suivantes :

- **une capacité d'accueil immédiate de plus de 30 000 tonnes par an dans l'incinérateur existant de Villers Saint Paul**
- **d'ici à 2020 : la possibilité d'accueillir la totalité des déchets ménagers du département de l'Oise, sans ouverture d'une nouvelle ligne de traitement dans l'incinérateur existant**
- **un coût largement inférieur pour les collectivités adhérentes : 78 € à la tonne contre 130 € à la tonne pour le projet du SYMOVE, soit une baisse de - 66%.**

**C'est ça, respecter le contribuable, et veiller à l'intérêt général et aux communes rurales !**

# NON

## *les habitants des communes rurales ne vont pas payer !*

### STOP AUX MANIPULATIONS DU PRÉSIDENT DU SYMOVE !

- Contrairement à ce qu'affirment certains élus, **les habitants des communes dont le traitement des déchets ménagers est assuré par le SYMOVE ne devront pas payer pour l'arrêt du projet !** La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ainsi que les Présidents du Conseil Général et du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, ont rencontré le PDG du groupe VEOLIA Environnement, délégataire du projet, qui a réfuté les chiffres pharaoniques avancés par le Président du SYMOVE
- **Le Président du SYMOVE fait volontairement peur aux communes rurales et à leurs habitants en faisant croire que l'abandon du projet coûterait plus cher que le projet en lui-même.** C'est une manœuvre politicienne qui tente de masquer sa propre irresponsabilité !
- **La décision de la majorité des élus du Comité Syndical du SYMOVE n'entraînera donc pas une augmentation des impôts locaux pour les contribuables,** sauf à ce que certains profitent de ce contexte pour augmenter la fiscalité de leur commune ou de leur communauté de communes.
- **Le Président du SYMOVE fait croire à la faillite possible de certaines communes dans l'unique but d'effrayer les élus locaux et leurs populations.**

### ET MAINTENANT ?

- **Les élus de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis demandent qu'un groupe de travail, ouvert à tous les acteurs concernés, puisse être constitué** afin de trouver la solution de traitement des déchets de nos territoires la plus adaptée aux besoins réels et la plus efficace.
- **Le Conseil Général de l'Oise vient de lancer les consultations pour l'élaboration du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux,** en charge de planifier la gestion du traitement des déchets sur l'ensemble du département de l'Oise.
- Nous nous inscrivons dans cette démarche globale destinée à organiser et planifier la gestion des déchets dans l'Oise !